

SERVICE GESTION LOCATIVE
Ministère de la Transition Ecologique

PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES EN LOCATIF HLM
Entrée en vigueur 1er Janvier 2023

Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021

(prévus aux articles L441-1, L441-3, L442-12, L 443-1, R331-12, D 331-12, D 331-17, R441-1 et R443-1 du Code de la Construction et de l'habitation)

Catégorie de ménage		PLUS	PLAI	PLUS + 20%	PLS + 30% du PLUS
1	1 personne	21 878€	12 032€	26 254€	27 482€
2	2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans -ou une personne en situation de handicap	29 217€	17 531€	35 060€	37 982€
3	3 personnes -ou une personne seule avec une personne à charge -ou un jeune ménage (cumul : 55 ans) sans personne à charge - ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap	35 135€	21 082€	42 162€	45 676€
4	4 personnes -ou une personne seule avec 2 personnes à charge - ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap	42 417€	23 457€	50 900€	55 142€
5	5 personnes - ou une personne seule avec 3 personnes à charge - ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap	49 898€	27 445€	59 878€	64 867€
6	6 personnes - ou une personne seule avec 4 personnes à charge - ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap	56 236€	30 930€	63 883€	73 107€
	Par personne supplémentaire	6 273€	3 449€	7 528€	8 155€

*la personne en situation de handicap au sens du présent arrêté est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » prévue à l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles »